



Montpellier, le 22 décembre 2022

Adhérentes, adhérents,

Une année d'activité vient de s'écouler pour notre association. Il est temps d'en faire le bilan et de parler de son orientation pour le futur. C'est pour cela que Terra Ludis a besoin de vous.

Nous sollicitons votre présence, ou votre représentation, lors de la prochaine **Assemblée Générale ordinaire** de Terra Ludis, le **dimanche 22 janvier 2023 à 14 heures**.

L'Assemblée Générale aura lieu dans la salle où nous organisons habituellement nos activités régulières, à savoir la salle polyvalente de la Maison Pour Tous l'Escoutaire. Notez que l'entrée le dimanche se fait par l'arrière du bâtiment de la Maison Pour Tous, directement au niveau des accès de la salle polyvalente.

Exceptionnellement, cette Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une **Assemblée Générale Extraordinaire à 17h** (selon avancement de l'AGO) où nous soumettrons au vote une proposition de nouveaux statuts pour l'association. La proposition de changement avec explication vous sera communiquée dès que possible.

Le conseil d'administration.

#### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 janvier 2023 à 14h.**

- Bilan moral et bilan d'activités présentés par le Conseil d'Administration.
- Bilan financier présenté par le Conseil d'Administration.
- Budget prévisionnel présenté par le Conseil d'Administration.
- Questions diverses.
- Renouvellement du Conseil d'Administration pour 2023.

#### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2023 à 17h.**

- Débat et vote des nouveaux statuts proposés.

N'oubliez pas, c'est un moment fort de l'association, celui des bilans mais aussi de l'avenir...  
Venez participer ! Dans le cas contraire, utilisez la procuration pour vous faire représenter !

#### **Notes générales:**

- Les différents documents présentés lors de l'Assemblée Générale seront disponibles sur le site de Terra Ludis ou par mail sur simple demande à partir du 6 janvier 2023.
- Les membres du CA sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant le fonctionnement de l'association.
- Vous souhaitez faire partie du Conseil d'administration ? N'hésitez pas à contacter le CA actuel. (ca-tl-2020@googlegroups.com)

**IMPORTANT** : L'adhésion couvre une année civile (de janvier à janvier). **Pour pouvoir voter lors de l'Assemblée Générale, vous devez avoir réglé votre cotisation annuelle en ligne via hello-asso** (<https://www.helloasso.com/associations/terraludis/adhesions/adherer-a-terra-ludis-2022>) **avant le 21 janvier 2023.**